



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 29 janvier 2024, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Madame la conseillère Madeleine Caron a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté et madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

2024-01-022 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-023 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure au 8, chemin Tierney Sud – Lot 5 693 381 Matricule 4801-58-0723

4. Octroi de contrat – Soumission sur invitation 2024-01 – Entretien, installation et remplacement électrique pour les édifices et les équipements
5. Entérinement de dépense – VO3 Inc.
6. Autorisation de dépense – Achat de barrières signaleur sur attelage de véhicule
7. Autorisation de dépense – Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée – Installation d'une génératrice
8. Demande de financement – Programme « Pêche en herbe » et Programme d'ensemencement pour une relève de la pêche 2024-2025 – Volet ensemencement hivernal
9. Varia
10. Levée de la séance extraordinaire

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-024 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme pour une demande de dérogation mineure au 8, chemin Tierney Sud – Lot 5 693 381 Matricule 4801-58-0723

Considérant que les propriétaires du lot 5 693 381 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau demandent une dérogation mineure pour l'implantation de leur bâtiment accessoire rattaché à leur bâtiment résidentiel, ne respectant pas les dispositions applicables de l'article 6.2.1.4.1 du règlement de zonage de Northfield numéro 138 ;

Considérant que cette demande est déposée par une représentante des Constructions Progénik Inc. ;

Considérant le plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre déposé avec la demande de dérogation ;

Considérant que la superficie d'occupation au sol du ou des bâtiments accessoires ne doit pas excéder 5% de la superficie du terrain, selon l'article 8.1 du règlement de zonage de Northfield numéro 138 et que le garage projeté sera d'une superficie de 58.2 mètres carrés, soit 3.08 % pour le pourcentage de l'occupation au sol tel qu'indiqué sur le plan projet d'implantation ;

Considérant que les marges totales à respecter pour un nouveau bâtiment, selon le règlement de zonage de Northfield numéro 138 est décrit comme suit :

« Pour un bâtiment de deux étages et moins, le total des marges latérales doit être d'un minimum de 15 mètres mais en aucun cas une des marges latérales ne pourra être inférieure à 6 mètres » ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la présente demande selon sa résolution 2023-CCU-025 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser la dérogation mineure déposée pour les propriétaires du 8 chemin Tierney Sud, lot 5 693 381 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau, soit d'implanter leur bâtiment accessoire rattaché à leur bâtiment résidentiel à 0.79 mètre de la marge latérale droite au lieu de 6 mètres, le tout tel qu'indiqué sur le plan projet de l'arpenteur-géomètre, déposé avec la demande de dérogation.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-025 Octroi de contrat – Soumission sur invitation 2024-01 – Entretien, installation et remplacement électrique pour les édifices et les équipements

Considérant la soumission sur invitation 2024-01 pour l'entretien, l'installation et le remplacement électrique pour les édifices et les équipements de la Ville de Gracefield ;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée selon la description des tableaux suivants pour l'entretien, l'installation et le remplacement électrique pour les édifices et les équipements de la Ville de Gracefield :

Réparations, installation ou remplacement des sentinelles de rue et lampadaires décoratifs				
		TPS	TVQ	TOTAL
Taux horaire nacelle	65,00 \$ / HRS	3,25 \$	6,48 \$	74,73 \$
Taux horaire main-d'oeuvre	96,50 \$ / HRS	4,82 \$	9,62 \$	110,94 \$

Réparation, installation ou remplacement infrastructures municipaux				
		TPS	TVQ	TOTAL
Taux horaire main-d'oeuvre	96,50 \$	4,82 \$	9,62 \$	110,94 \$

Que la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cet octroi.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-026 Entérinement de dépense – VO3 Inc.

Considérant qu'une soumission a été reçue du fournisseur VO3 Inc. ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'entériner la dépense au montant de 2 274,32 \$ plus les taxes applicables au fournisseur VO3 Inc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-027 Autorisation de dépense – Achat de barrières signaleur sur attelage de véhicule

Considérant la nécessité de se procurer des barrières signaleur sur attelage de véhicule afin d'assurer la sécurité des employés effectuant de la signalisation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 8 375,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Spectralite/Signoplus pour l'achat des barrières.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-01-028 Autorisation de dépense – Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée – Installation d'une génératrice

Considérant la réception de la soumission pour des travaux en électricité afin d'installer une génératrice automatique ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 19 550,00 \$ plus les taxes applicables au fournisseur Les Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée pour l'installation de la génératrice au centre communautaire.

Que cette dépense soit imputée au surplus accumulé.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2024-01-029 Demande de financement – Programme « Pêche en herbe »
et Programme d'ensemencement pour une relève de la
pêche 2024-2025 – Volet ensemencement hivernal**

Considérant que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre une aide financière pour le programme « Pêche en herbe » et le programme d'ensemencement pour une relève de la pêche 2024-2025 ;

Considérant que l'aide financière accordée est de 20 000,00 \$ pour le programme d'ensemencement et 8,00 \$ par jeune initié pour le programme Pêche en herbe ;

Considérant que la Ville de Gracefield organise un tournoi de pêche blanche le 23 février 2025 ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite ensemercer le Lac à la Barbue en septembre 2024 ;

Considérant que le Lac à la Barbue est accessible en tout temps par un accès public ;

Considérant que la Ville souhaite contribuer avec une somme de 4 000,00 \$ pour l'achat de truite ;

Considérant que les dépenses admissibles permettent l'achat et la livraison de poissons vivants servant à l'ensemencement, les ensembles de pêche, accessoires de pêche, outils de sensibilisation et d'éducation portant sur la pêche, les habitats fauniques ou les espèces aquatiques prélevées, le matériel de sécurité, les salaires et avantages sociaux des ressources affectées aux activités et les frais directs engagés pour coordonner les activités d'initiation.

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à déposer une demande d'aide financière au Programme spécial pêche d'hiver – Bourse « Relève » et de signer tous les documents relatifs à ladite demande.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

VARIA

Note au procès-verbal :

Il n'y a aucun varia.

2024-01-030 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Labelle et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 18 h 03.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire